

teur. Comme vous vous en rappelez tous, sir John Abbott lorsqu'il était premier ministre, rédigea une adresse et la transmit à qui de droit. Ce sujet fut pendant plusieurs années l'objet d'une correspondance avec le Gouvernement britannique.

L'année dernière, à l'occasion des fêtes jubilaires, une réunion des premiers ministres coloniaux eut lieu. M. Chamberlain, le secrétaire colonial, assista à cette réunion où cette même question fut discutée dans le but de faire comprendre au Gouvernement impérial la nécessité qu'il y avait, au point de vue des intérêts du Canada, de l'Australie et des autres parties éloignées de l'Empire britannique, que les autorités de la Grande-Bretagne prissent des mesures pour dénoncer ces traités, quelles considéraient évidemment comme une très sérieuse protection pour les affaires commerciales de la mère-patrie.

Ces traités de la nation la plus favorisée ont été négociés par l'Angleterre à une date aussi éloignée que 1820 ou 1830. De tels traités ont été faits avec presque toutes les nations de la terre, et la Grande-Bretagne attache une très grande importance à ces arrangements commerciaux.

Leur valeur a été plus que jamais démontrée d'une manière tangible par ce qui vient de se passer en Chine. La Grande-Bretagne a avec la Chine un traité contenant la clause de la nation la plus favorisée, par lequel lui est permis ainsi qu'au Canada et à tout le reste de l'Empire, de commercer librement dans les ports chinois aux mêmes conditions qui peuvent être accordées à n'importe quelle nation étrangère. C'est ce droit que l'Angleterre fait valoir aujourd'hui afin que tous les ports de mer acquis par les autres peuples restent accessibles au commerce anglais et canadien, et cette politique est maintenant approuvée par l'Allemagne et la Russie. Cela démontre toute l'importance que la Grande-Bretagne attache à ses traités de commerce.

Maintenant, les premiers ministres s'assemblèrent là-bas, et cet état de choses fut exposé au secrétaire colonial. C'est alors que l'on toucha au point culminant des négociations qui s'étaient constamment poursuivies surtout, je crois, de la part du Canada lui-même.

La Grande-Bretagne accéda au désir du Gouvernement canadien et dénonça ces traités. Pourquoi? Afin que le Canada put abaisser son tarif et établir, comme

je le pensai et comme je le supposai, et comme je l'ai réclamé pendant un bon nombre d'années, le libre-échange avec la Grande-Bretagne tout en maintenant son tarif contre le peuple des Etats-Unis tant que durerait leur hostilité à l'égard de nos intérêts commerciaux.

Le Canada se présente là-bas en offrant une récompense au peuple de la Grande-Bretagne,—soit une diminution de 25 pour 100 dans son tarif. C'était une sorte d'appât séduisant que de dire: "Maintenant, dénoncez ces traités, mettez cette mesure en pratique et vous verrez alors ce que nous ferons dans le but de créer cette unité commerciale que vous pensez si importante à la prospérité du Canada."

Et la Grande-Bretagne consentit. Je dis, honorables messieurs, que le peuple canadien est obligé en honneur de poursuivre la réalisation de cette pensée exprimée par le Premier Ministre du Canada, lorsqu'à l'occasion de la célébration de ce jubilé, il annonça, chaque fois qu'il prit la parole, que telle était la politique qu'il réclamait et qu'il s'attendait de faire triompher, et que c'était pour lui permettre d'assurer le succès de cette même politique qu'il réclamait du Gouvernement de la Grande-Bretagne la dénonciation de ces traités qui avaient une si grande importance pour l'Angleterre. Je dis, honorables messieurs, que nous ne pouvons pas avoir de meilleure preuve de cela que le court extrait que j'ai pris dans un discours prononcé, il ya un mois ou deux, par lord Rosebery, au cours duquel il discuta la question du libre échange, et apparemment proclamant avec fermeté la manière de voir du parti libéral anglais sur cette politique afin que le Canada et les autres pays ainsi que le peuple de la Grande-Bretagne connussent exactement l'attitude que le parti prenait, il déclara:—

Mais j'ai une autorité illustre, la plus illustre peut-être en dehors de ces îles, dans les confins de l'Empire, qui approuve mes vues quant aux effets conservateurs que produira le libre-échange dans les limites de nos possessions.

Sir Wilfrid Laurier dit: "Il y a des gens qui espèrent maintenir l'Empire britannique en conservant le système des entraves apportées aux relations commerciales. Si l'Empire britannique doit être maintenu, il ne peut l'être seulement que par la liberté politique et commerciale la plus absolue. En édifant ce grand empire, s'éloigner du principe de la liberté serait affaiblir profondément les liens et les attaches qui en réunissent les parties." Telle est mon opinion et, je crois, telle est celle que vous nourrissez tous dans cette salle. (Applaudissements.) Il ne s'agit seulement que d'avoir la sanction de la loi pour